

## La punition des revues

André Gunthert

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/etudesphotographiques/392>  
ISSN : 1777-5302

### Éditeur

Société française de photographie

### Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2004  
Pagination : 2-3  
ISSN : 1270-9050

### Référence électronique

André Gunthert, « La punition des revues », *Études photographiques* [En ligne], 15 | Novembre 2004, mis en ligne le , consulté le 09 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/etudesphotographiques/392>

---

Ce document a été généré automatiquement le 9 juin 2022.

Propriété intellectuelle

---

# La punition des revues

André Gunthert

---

- 1 Au printemps dernier, la publication des résultats d'une enquête du CNRS mettait la communauté universitaire en émoi. Au terme d'une vaste étude bibliométrique consacrée aux 197 revues de sciences humaines soutenues par l'institution phare de la recherche française, 77 étaient classées "catégorie A" (revues internationales de très haut niveau), 75 "catégorie B" (revues internationales de haut niveau) et 45 "catégorie C" (revues d'audience nationale). Cette hiérarchie entraînait des conséquences concrètes : alors que les premiers périodiques constataient le maintien de leur subvention, les derniers la voyaient supprimée. Quant à la catégorie intermédiaire, elle était fermement engagée à abandonner la publication sur papier au profit d'une édition sur support électronique seul<sup>1</sup>.
- 2 Devant la perte d'un soutien institutionnel souvent indispensable et la perspective de l'extinction probable de plusieurs revues françaises, des voix se sont élevées pour contester la méthode de l'enquête. Quant à nous, il nous faut d'abord exprimer notre fierté de voir *Études photographiques* rangée dans la première catégorie. Mais cet organe n'est pas qu'une revue sur papier : depuis 1998, il existe aussi sur internet, avec un site reproduisant aujourd'hui plus de 220 textes de 90 auteurs : l'intégralité des articles courts (notes de lecture, éditoriaux) et des essais des numéros épuisés, plus une large sélection des contributions des numéros vivants, qui composent une véritable encyclopédie en ligne de l'histoire de la photographie, accessible à tous<sup>2</sup>. Pour cette raison, il nous paraît regrettable que les décisions du CNRS encouragent l'idée que l'édition électronique est une punition pour les mauvaises revues.
- 3 Les revues scientifiques affrontent aujourd'hui une période de transition. Perçue comme un horizon inéluctable, la perspective de la mise en ligne intégrale apparaît souvent comme une menace. Pour une raison simple : la plupart des revues observent une baisse des ventes des exemplaires papier, alors que le web ne propose pas encore de modèle économique susceptible de prendre la relève. Selon une étude américaine, en passant de l'édition papier à l'édition électronique, une revue voit en moyenne ses coûts diminuer de 21%, tandis que les recettes de l'abonnement chutent de 60%<sup>3</sup>. Pourtant, sur le plan éditorial, la publication en ligne ouvre à de passionnantes

possibilités : augmenter le volume des textes, leur adjoindre des annexes ou des sources, étendre l'illustration à l'image animée, permettre l'interrogation par moteur de recherche, mais aussi favoriser l'intertextualité et le débat, modifier la notion de recueil et les rythmes de parution. Ces divers possibles, dont l'exploration demandera de l'imagination et des moyens, montrent qu'il ne faut pas se limiter à penser cette forme de publication comme la simple mise en ligne d'un fichier de texte. Bien au contraire, leur exploitation représentera un travail d'édition qui n'aura rien à envier à celui d'aujourd'hui. En d'autres termes, la condition de l'existence d'une édition électronique digne de ce nom repose sur la mise au point d'un modèle économique approprié.

- 4 À côté des systèmes d'abonnement collectif, qui ont montré leurs limites, d'autres formules, comme celles qu'utilisent les sites de vente de musique en ligne, suggèrent des voies plus conformes au génie de la toile, en accord avec des comportements à la fois plus erratiques et des demandes plus ciblées. On se réjouira par ailleurs que la mise en ligne des images, bridée par les habitudes en matière de droits de publication, s'ouvre elle aussi à des expérimentations prometteuses. Le site des expositions virtuelles de la Bibliothèque nationale de France, qui associe aux principales manifestations de l'institution leur déclinaison en ligne, met à la disposition du public les images de ses fonds, dans un format normalisé à 600 pixels de côté<sup>4</sup>. Présente sur ce site à l'occasion des manifestations liées à son soixantième anniversaire, l'AFP a elle aussi accepté de mettre en ligne en petit format, de façon permanente, ses plus belles épreuves, autorisant explicitement leur utilisation dans un cadre privé ou pédagogique. Il faut saluer ces initiatives qui créent un standard de fait et dessinent le cadre de l'édition en ligne d'articles illustrés. En proposant dès l'an prochain des évolutions inspirées de ces ressources nouvelles, *Études photographiques* compte bien contribuer à les peindre, non sous les traits de la punition, mais de la récompense.

---

## NOTES

- 1.. Voir : <http://www.cnrs.fr/SHS/actions/periodiques.php>
- 2.. Voir : <http://etudesphotographiques.revues.org>
- 3.. Voir : [http://muse.jhu.edu/about/muse/pricing\\_forum.html](http://muse.jhu.edu/about/muse/pricing_forum.html)
- 4.. Voir : <http://expositions.bnf.fr>